Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 1 ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



- Identifier les orientations politiques CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les movens d'actions et d'informations des représentants du personnel en les différenciant des obligations de l'employeur.
- Analyser les risques professionnels en s'appropriant une méthode a priori et préconiser des actions de prévention.
- Sensibiliser les représentants du personnel aux violences sexistes et sexuelles au travail.



PROGRAMME

- Les orientations politiques de la CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail et les actions de prévention du CSE
- Les violences sexistes et sexuelles au travail



 Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de moins de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

 Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSF ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous!



1275 € / participant

· Prise en charge des frais de formation : employeur ·

